

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RECENSEMENT 2018 : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le recensement de la population aura lieu en 2018 : du 18 janvier au 17 février

Il est désormais possible pour les personnes recensées de répondre aux questionnaires par internet.

Le conseil municipal charge le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et l'autorise à désigner le coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et à signer tous les documents y relatifs,

MAISON FORESTIERE : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION

Le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention qui établit la participation des communes aux frais de location de la maison forestière d'Hirtzfelden. Suite au départ à la retraite de Monsieur Petit, la commune d'Hirtzfelden a établi une nouvelle convention qui répartit :

- la charge de loyer commune suit

Communes	Surface boisée	Cout annuel
BILTZHEIM	55,3 ha	398,16 €
ENSISHEIM	186,25 ha	1341,00 €
HIRTZFELDEN	615,44 ha	4431,17 €
MEYENHEIM	117,79 ha	848,09 €
MUNWILLER	6,21 ha	44,71 €
NIEDERENTZEN	53,88 ha	387,94 €
OBERENTZEN	89,14 ha	641,81 €
PULVERSHEIM	51,66 ha	371,95 €
REGUISHEIM	321,24 ha	2312,93 €
TOTAL	1496,91 ha	10777,76 €

- les stères de bois de chauffage forestier comme suit :

Communes	Surface réactualisée (en ha)	Nombre de stères /commune
BILTZHEIM	55,3	1
ENSISHEIM	186,25	3
HIRTZFELDEN	615,44	12
MEYENHEIM	117,79	2
MUNWILLER	6,21	0
NIEDERENTZEN	53,88	1
OBERENTZEN	89,14	2
PULVERSHEIM	51,66	1
REGUISHEIM	321,24	6
TOTAL	1496,91	28
TOTAL (hors part Hirtzfelden)		16